

Accueil de Loisirs « Le Valmer » : MERCREDIS LOISIRS

Année scolaire

2024/2025

Enfants de 3 à 10 ans

DOCUMENT A RETOURNER au secrétariat du service Enfance Jeunesse et Sports :

Centre Maurice Loiseau, Place du Général de Gaulle-72400 LA FERTE-BERNARD - 202.43.93.29.53

Présentation

L'activité « Mercredis Loisirs » est un service proposé par la ville de La Ferté-Bernard qui accueille les enfants âgés de 3 à 10 ans tous les mercredis ouvrés de la période scolaire.

L'Accueil de Loisirs « Le Valmer » est agréé par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) et la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

Il propose deux types d'accueil:

- À la journée complète ou à la demi-journée du matin pour les enfants scolarisés à l'école privée.
- À la demi-journée de l'après-midi pour les enfants scolarisés dans les écoles publiques.

La Caisse d'Allocation Familiale de la Sarthe apporte son soutien financier au fonctionnement du service.

La structure d'accueil bénéficie d'un local et de matériel pédagogique adaptés à chaque tranche d'âge et veille au respect du rythme de l'enfant. L'équipe de direction du centre élabore le projet pédagogique de structure en tenant compte des orientations définies par le projet politique et éducatif de la ville.

Informations pour l'inscription

Seuls les enfants scolarisés dans les écoles fertoises peuvent bénéficier de ce service.

Ce dossier est téléchargeable sur le site de la ville : www.la-ferte-bernard.fr/Education & jeunesse

Il peut être déposé tout au long de l'année, mais attention le nombre de places est limité.

Pour tous renseignements, contactez le secrétariat du service au 02.43.93.29.53 ou par courriel à l'adresse « jeunesse.sports@lafertebernard.fr ».

MERCREDIS LOISIRS 3/10 ans

(CO) A X	0
9	1
0 CC CC	

Enfant	
Nom:	Classe :
	Ecole :
Date de naissance ://	
, , ,	
Formule choisie	
Accueil à la journée :	Accueil à la demi-journée :
□ de 7 h 30 à 18 h 30	soit □ de 7 h 30 à 14 h / soit □ de 11 h 30 à 18 h 30
Pièces à fournir et autorisations	
□ Just	ificatif de domicile de – 3 mois
	cision de justice selon la situation si nécessaire
	te d'invalidité ou reconnaissance MDPH si besoin
☐ Aut	orise le service Enfance à consulter mon quotient familial CAF
ENGAGEMENT	
Je soussigné(e):	, atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur
de l'Accueil de Loisirs et m'engage à le re	especter (disponible également sur www.la-ferte-bernard.fr).
Date://	Signature:

CONDITIONS GENERALES

Assurez-vous d'avoir rempli votre FICHE FAMILLE et FICHE SANITAIRE sur le dossier « général ».

Si vous souhaitez bénéficier des Mercredis Loisirs pour votre enfant, déposez ce dossier complet au secrétariat du service Enfance (centre Maurice Loiseau, place du Général de Gaulle).

Pour les fratries, remplissez une demande d'inscription par enfant.

(à retirer sur www.la-ferte-bernard.fr/Education & jeunesse)

<u>Informations réglementaires :</u>

- Le service ne propose pas d'accueil occasionnel, il est donc considéré que votre enfant est inscrit pour tous les mercredis scolaires de l'année. Sauf cas particulier : Pensez à le préciser lors de votre demande.
- Toute absence doit être communiquée au secrétariat du service <u>par mail uniquement</u>: (<u>jeunesse.sports@lafertebernard.fr</u>) et au plus tard le lundi précédant le mercredi de l'accueil.
- Aucun appel téléphonique ne sera pris en compte. En cas d'absence non justifiée selon les modalités et délais indiqués ci-dessus, le mercredi sera facturé.
- L'Accueil de Loisirs sera fermé les mercredis fériés.
- Aucun dossier ne sera pris en compte si le dépositaire a des impayés sur les prestations proposées par les services de la ville de La Ferté-Bernard.
- Une fois le dossier déposé, il sera étudié par la commission d'attribution des places qui vous adressera une réponse par courrier dans les meilleurs délais.

Résiliation:

- L'enfant ne peut cumuler 3 mercredis d'absence consécutifs sous peine d'annulation de l'inscription. (Sauf justificatif médical)
- L'engagement acté par les familles ne pourra être résilié que pour raison de force majeure (déménagement, mutation, perte d'emploi ou réduction du temps de travail...)
- Dans cette hypothèse, les représentants légaux devront fournir un courrier justifiant de la résiliation de l'inscription.

Modalités de paiement :

- L'appel à paiement s'effectuera mensuellement via l'envoi de la facture.
- Prélèvement bancaire (transmettre un RIB lors de la constitution du dossier).
- Paiement par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Tarifs en euros:

Lieu de résidence	FERTOIS				NON FERTOIS					
Quotient Familial	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
A la ½ journée (repas inclus)	7	7.50	8	8.50	9	10.10	10.60	11.20	11.70	12.20
A la journée (repas et goûter inclus)	11	12	13	14	15	17.20	18.20	19.40	20.40	21.40

